

**A . D . F . I .**  
**NORD - PAS DE CALAIS - PICARDIE**  
Association pour la Défense des Familles et de l'Individu  
Centre d'accueil, d'information et d'aide aux victimes des mouvements sectaires  
Association Loi 1901 déclarée en Préfecture du Nord le 9 juillet 1975 sous le n° 12639  
Membre de l'Union Nationale des A.D.F.I. reconnue d'utilité publique J.O. 07/05/96

Monsieur Fabrice DESPLAN  
38 /29 , rue Saint Henri  
59110 La Madeleine

A Lille, le 7 novembre 2005

**Objet** : Votre soutenance de thèse

Monsieur,

Par lettre du 18 octobre, vous me conviez à assister à votre soutenance de thèse le 2 décembre prochain considérant que son objet recouvre les centres d'intérêts de l'ADFI.

Je vous remercie vivement pour cette invitation mais il me semble que vous vous méprenez sur le rôle et les missions de l'ADFI et c'est pourquoi, dès lors notamment, qu'en sous-titre votre thèse développe le thème militant et prosélyte (fusse par défaut), du « religieux minoritaire », je ne pourrai pas être à vos côtés le 2 décembre.

Aconfessionnelle, l'ADFI n'a aucune qualité dans le domaine du « religieux » et ce d'autant qu'elle dénonce depuis maintenant 30 ans la confusion savamment entretenue entre religions et sectes permettant à ces dernières d'avancer avec un masque de respectabilité.

Apolitique, l'ADFI n'a que faire dans le débat du religieux « minoritaire » c'est à dire dans le débat du rapport de force inter religieux incompatible d'ailleurs avec le principe de laïcité inscrit dans la Constitution.

Ceci écrit, je vous souhaite de soutenir avec brio votre thèse et vous prie de croire, Monsieur, en mes plus cordiales salutations.

La Présidente  
Charline DELPORT

